L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 11 JUIN 1884. 57ème Année.

Dufour, Denègre & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La., Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI 11 JUIN 1884.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Edition quotidienne.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

Edition du Dimanche.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

Edition hebdomadaire.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

Le monument de Marguerite la boulangère.

Il y a un peu plus de deux ans, le 20 février 1882, au matin, un cri de douleur s'échappait parmi nous, de toutes les poitrines. La Nouvelle-Orléans venait de faire une perte immense. Marguerite—elle n'était connue que de ce nom—avait rendu, dans la nuit, le dernier soupir. Ce n'était qu'une simple boulangère, mais de combien de regrets elle était entourée, que de vénération s'attachait à ce nom ! que d'élans de reconnaissance il provoquait dans toutes les classes pauvres, et surtout parmi les enfants. Frappée dès sa jeunesse, comme fille, comme épouse, comme mère, restée seule au monde, Marguerite s'était vouée, corps et âme, au soulagement de toutes les infortunes ; elle s'était faite la mère de tous les orphelins ; elle avait accompli de véritables miracles de charité. En France, elle eût, dix fois, obtenu le prix Monthyon ; les dévouements des Sœurs de St-Vincent de Paul ne surpassaient pas les siens. Elle avait, du reste, passé la moitié de sa vie au milieu d'elles, et donné à leurs bonnes œuvres une impulsion véritablement prodigieuse. Elle avait fondé trois grands asiles : Celui de St Vincent, au coin des rues Race et Magazine, pour les orphelines de un à sept ans ; celui qui s'élève entre les rues Camp et Prytania, pour les jeunes filles de sept à quatorze ans ; celui de Ste Elizabeth, pour les jeunes filles nubiles. Innombrables avaient été ses bienfaits envers les pauvres de tous les âges, de toutes les nationalités, de toutes les religions ; elle ne faisait aucune différence entre les infortunes, et quiconque s'était, au nom du malheur, frappé à sa porte, ne sortait jamais de chez elle les mains vides.

Elle avait, pourtant, une préférence marquée pour sa chère maison de St Vincent, où, grâce à ses soins, était recueillie la première enfance, et c'est là, au milieu de la chapelle construite par elle, que furent déposés ses restes.

Où donc cette admirable créature avait-elle trouvé les moyens d'opérer toutes ces grandes choses ? On ne lui avait jamais connu que deux métiers : elle avait tenu une rôtisserie, elle avait dirigé une grande boulangerie. Ces deux établissements, d'un ordre inférieur, qui, d'ordinaire ne conduisent qu'à une honnête aisance, lui avaient suffi pour accomplir des milliers et milliers de bonnes œuvres. Une sorte de bénédiction spéciale semblait descendre du ciel sur ses entreprises, pour les féconder, et tout, entre ses mains, se changeait en or. Une autre, à sa place, eût amassé une immense fortune ; elle alma mieux la distribuer, autour d'elle, en œuvres de charité.

Cette héroïne, sans le savoir, avait répandu sur tous ses bienfaits, tant de simplicité, tant de modestie, que la plupart d'entr'eux avaient passé inaperçus. La Nouvelle-Orléans n'en avait qu'une idée vague, pendant la vie ; elle n'en a pu mesurer l'étendue qu'à sa mort. Ce fut alors une explosion générale de douleur et d'admiration. Spontanément, toute la communauté voulait accompagner ses restes à leur dernière demeure, et lui fit de magnifiques funérailles. Aucune pompe dans cette manifestation ; rien que la présence d'une population émue et respectueuse.

Le lendemain, l'idée d'un monument à élever à la mémoire de Marguerite, était jetée dans le public ; le projet était accueilli avec enthousiasme ; des listes de souscription étaient ouvertes, et elles se couvraient rapidement de signatures. Bientôt, le comité chargé du monument était en état de faire sa commande à Rome, où il envoyait, en même temps, les dessins dont avaient besoin les artistes.

Il est, aujourd'hui, achevé, ce monument. Il va nous être expédié sous peu, et l'inauguration solennelle ne s'en fera pas bien longtemps attendre. Mais, comme toujours, en pareil cas, les premières souscriptions ne suffisent pas à couvrir tous les frais, dont quelques-uns sont, nécessairement imprévus. C'est ce qui a provoqué, de la part de M. George Honora, président du Comité Exécutif du fonds du monument de Marguerite, une demande de nouvelles souscriptions. Le comité veut présenter à la Nouvelle-Orléans, libre de toute dette, le monument élevé par la reconnaissance publique. Il ne faut pas qu'érigé en l'honneur d'une femme à qui nous devons tant, il doive lui-même rien à personne. L'appel sera certainement entendu ; il y sera répondu avec le même empressement qu'il y a dix-huit mois.

Il y a même été déjà fait une charmante réponse. Une femme de mérite, Mme Stewart, qui réunit, dans son école, de nombreux enfants appartenant généralement à nos familles les plus aisées, a offert de donner, à cette occasion, une grande fête dont l'enfance fera tous les frais. Jamais idée plus heureuse n'a été inspirée à une femme de cœur. C'est bien à l'enfance en effet, de rendre hommage à la mémoire de celle dont toute la vie a été consacrée au soulagement, au bien-être de l'enfance. Le projet sera sans nul doute accueilli avec empressement, par toutes les mères, et fera attirer la foule.

C'est jeudi prochain qu'elle aura lieu, dans le vaste édifice de l'Artillerie Washington, qui, croyons-nous, ne sera pas assez grand pour recevoir les assistants. Bien plus, une matinée, à laquelle seront admis, moyennant la somme de 10 cents, tous les enfants au-dessous de 10 ans, sera donnée, le samedi suivant.

Chaque enfant sera, de la sorte, mis à même de contribuer, pour sa part, si faible qu'elle soit, à l'érection du monument dédié à la mémoire de celle qui a été la mère des orphelins.

Nous nous contentons d'annoncer simplement ces deux fêtes. Nous croirions faire injure à une population dont nous connaissons la grand cœur, la générosité inépuisable, en insistant sur un pareil sujet. De quel droit prêcherions-nous la reconnaissance, la libéralité à ceux qui nous en ont donné de si fréquents, de si touchants exemples ? N'empêtons pas sur le domaine sacré de la femme, [illegible] mère de famille [illegible] de l'humanité [illegible] mirable créature qui a tant honoré son sexe.

Nous apprenons que, par suite de la mort de M. Antoine Carrière, et de l'interruption du crédit à l'étranger de la maison A. Carrière & Sons, qui en a été la conséquence, les associés survivants ont cru devoir suspendre leurs opérations et mettre la maison en liquidation.

Le *Sun* (de New York) qui, a-t-on dit, devait publier une lettre dans laquelle M. Tilden déclarerait qu'il refuserait positivement, absolument, irrévocablement, la candidature à la présidence des Etats-Unis, nie l'existence de cette lettre.

Le comité que la Législature de la Louisiane a chargé de compiler le vote sur le premier amendement à la Constitution (celui qui a trait à la dette de l'Etat) sera dans notre ville, demain, jeudi. Il s'occupera, tout d'abord, du vote de la paroisse d'Orléans.

Ceux des journaux de New York qui nous sont parvenus hier sont hostiles à la candidature de M. Blaine.

Le *Times*, le principal organe républicain, s'exprime ainsi :

"La nomination de M. Blaine sera répudiée par une grande partie des républicains, qui n'ont aucune confiance dans son caractère et qui le savent enclin à faire précisément le contraire de ce qui devrait être accompli pour réhabiliter le parti. Ceux qui sont persuadés de la nécessité d'un gouvernement pur et honnête, d'une réforme intelligente dans les services publics, d'un remaniement prudent mais efficace de notre système vicieux de revenus et de circulation monétaire, ne donneront jamais leur appui à un candidat présidentiel qui n'a jamais paru soucieux de vouloir étudier à fond ces questions, encore moins désireux de vouloir résoudre les problèmes qu'elles soulèvent."

Dans un autre article, le même journal déclare qu'il observera dans la lutte présidentielle la plus stricte neutralité.

Les feuilles indépendantes ne sont pas plus favorables au porte-étendard. Le *Tribune* le soutient avec ardeur.

Le *Marksville Bulletin*, paroisse Avoyelles, Louisiane, du 7 juin :

Le temps a été excellent, toute la semaine dernière ; aussi, nos planteurs n'ont pas perdu une minute. Aussitôt que le sol a été suffisamment sec, la charrue et la houe ont commencé leur œuvre, et, bientôt, les mauvaises herbes ont disparu. Il n'y avait pas un moment à perdre. Nos fermiers se sont mis au travail avec la ferme détermination de reconquérir tout le temps, tout le terrain perdus. Dès samedi soir, des centaines d'acres étaient débarrassés des herbes qui les encombraient.

Le maïs promet beaucoup et il rendra amplement de quoi payer le planteur de ses peines.

Les eaux de la Rivière Rouge, en pénétrant derrière nos habitations, y ont causé beaucoup de dommages. Sur la rive Est du Bayou Bœuf, nous avons vu, la semaine dernière, bien des champs de maïs, de cannes, de coton, couverts d'eau. On ne peut encore évaluer les pertes, mais elles doivent être énormes.

La rougeole fait des ravages dans la population de couleur du voisinage.

Nos chemins, en général, sont en bon état.

—L'habitation "Experiment" est, en partie, sous l'eau. Les récoltes y sont dans un assez pauvre état. Les levées, du côté opposé, ont heureusement tenu bon. C'est la plus belle habitation de la paroisse, la mieux située. Il est malheureux que ses énergiques propriétaires soient aussi cruellement éprouvés.

—Habitation "Dora" a de fort beaux champs de cannes ; tout fait espérer que la récolte sera très abondante.

Le *Mémorial Diplomatique* :

Le ministère conservateur est actuellement une nécessité en Espagne : s'il salt déployer l'énergie que commande la situation, sous la forme adoucie qui plaît à l'esprit chevaleresque du peuple, son administration sera salutaire au bien du pays. La situation extérieure de l'Espagne était meilleure pendant les premières années de la restauration, et, à l'étranger on s'en félicitait. L'Europe étant partagée aujourd'hui entre quelques grands Etats, il n'est pas indifférent qu'un membre aussi important que l'Espagne remplisse son rôle dans la politique générale en faisant défaut dans la communauté du vieux monde. La consolidation de sa situation intérieure se rattache donc intimement au relèvement du crédit politique de l'Espagne au dehors. Les *pronunciamientos* militaires, les coups de main des réfugiés réfractaires et les déchirements parlementaires, qui ont agité le règne des deux ministères précédents, ont fait perdre à l'Espagne une partie du terrain qu'elle avait recouvré depuis 1876. Tous les amis de l'Espagne ne peuvent que former le vœu que le ministère actuel réussisse mieux que ses prédécesseurs à faire disparaître ces plaies qui arrêtent le développement de ce grand pays.

Nous avons signalé la réunion tenue, à Paris, le 15 mai, par les délégués des chambres de commerce de France, en vue de présenter aux pouvoirs publics leurs observations au sujet de la loi sur le recrutement militaire.

Voici les résolutions qui ont été adoptées par l'assemblée :

"Considérant qu'il est nécessaire de concilier l'intérêt militaire avec les grands intérêts du pays et de maintenir les forces productrices de la France, agriculture, industrie et commerce à leur plus haut degré de développement ;

"Considérant que l'obligation d'un service militaire de trois ans, qui serait imposée indistinctement à tous les jeunes Français, nous placerait dans une situation d'infériorité vis-à-vis des nations voisines avec lesquelles nous sommes en concurrence ;

"Qu'en dehors même de l'Angleterre, de la Suisse, de la Belgique et de la Hollande dont la législation militaire comporte des facilités exceptionnelles, le service est réduit à deux ans en Allemagne, en Autriche et en Italie, pour les jeunes gens qui remplissent des conditions spéciales d'instruction ;

"Que dans ces conditions l'immigration des jeunes étrangers, venant en France pour s'y livrer au commerce, serait favorisée au détriment de nos nationaux, dont ils prendraient la place vacante ;

"Que le service militaire uniforme de trois ans ordonné même à ceux qui se destinent au commerce et à l'industrie ans situation plus grave sous tous les rapports, que celle faite aux jeunes gens voulant aux carrières libérales, ces dernières n'étant pas accessibles aux étrangers ;

"Les délégués des chambres de commerce estiment que des dispositions légales devraient être prises en vue de déterminer les conditions d'une réduction du temps de service à une année, en faveur des jeunes gens, qui, tant à leur entrée au service qu'après un an de présence sous les drapeaux, justifieront de connaissances générales et d'une éducation militaire suffisante.

"Considérant, d'autre part, qu'il est du plus grand intérêt d'encourager, par tous les moyens, l'émigration des jeunes gens instruits et intelligents disposés à établir dans nos colonies et dans les pays hors d'Europe pour y développer nos relations commerciales ;

"Les délégués émettent l'avis qu'il y aurait lieu d'accorder, en temps de paix, aux jeunes gens, séjournant aux colonies ou hors d'Europe, un sursis d'appel de cinq ans, sursis qui se transformerait en exemption définitive après un nouveau séjour de cinq années consécutives."

Trente-six chambres étaient représentées à cette réunion, savoir :

Paris, Lyon, Bordeaux, Amiens, Annonhais, Avignon, Bayonne, Béziers, Bourges, Brest, Caen, Calais, Cherbourg, Clermont, Cognac, Dunkerque, Granville, Grenoble, le Havre, le Mans, Lille, Limoges, Mâcon, Montpellier, Nancy, Orléans, Perpignan, Reims, Rennes, Roubaix, Rouen, Saint-Malo, Saint-Quentin, Toulouse, Tours, Troyes.

En outre, quinze chambres de commerce ont adhéré par écrit au principe des résolutions adoptées par la réunion, savoir :

Châlons-sur-Saône, Douai, Epinal, Béziers, Laval, Marseille, Nantes, Nîmes, Nîmes, Roanne, Saint-Etienne, Sedan, Tourcoing, Toulon.

Vo'ci les journaux du Nord, républicains et indépendants, qui combattent M. Blaine : New York *Herald*, New York *Times*, *Harper's Weekly*, *Puck*, *Evening Telegram*, Brooklyn *Union*, Rochester *Post Express*, *Flushing Times*, Boston *Advertiser*, Boston *Transcript*, Boston *Herald*, Springfield *Republican*, Philadelphia *Record*, Philadelphia *Times*, Chicago *Times*, Chicago *News*, New Haven *News*.

Législature de la Louisiane

SENAT.—M. Sutherlin a annoncé qu'il présentera un bill pour encourager l'élevage des moutons.

Bills présentés :

Par M. Parlange, un bill créant le Bureau de contrôle du Pénitencier de la Louisiane ; faisant à ce Bureau un devoir de prendre le contrôle exclusif du Pénitencier, de toutes les propriétés qui y sont attachées, de tous les contrats de l'Etat, &c ; abrogeant la loi 53 de 1869, la loi 66 de 1870 et toutes les lois contraires au bill.

Par M. Kelly, un bill pourvoyant à la vente définitive de tous les immeubles et meubles tombés dans le domaine de l'Etat par suite de non paiement de taxes ; déclarant que le produit des ventes sera consacré aux écoles publiques.

Bills adoptés :

Le bill de M. Fontenot (Sénat), le bill exécutant l'article 5 de la Constitution de la Louisiane relativement à l'élection de juges de districts en cas de vacances.

Le bill de M. Fontenot (Sénat), le bill pourvoyant à un revenu annuel pour l'Etat en prélevant une taxe annuelle sur les propriétés non exemptées de la taxe par la Constitution de l'Etat.

—Le secrétaire a donné lecture d'un mémoire dans lequel M. Louis Bush, président du "Louisiana Educational Society", approuve l'amendement de l'article 209 de la Constitution, amendement qui permettrait aux villes et aux paroisses de prélever une taxe spéciale dans le but d'aider à l'instruction publique ; modifiant la loi qui impose un "poll tax" et les lois qui ont trait à l'instruction publique.

—Le Sénat a ratifié les nominations suivantes :

Inspecteurs des poids et mesures : Charles F. Symes, paroisse Ste-Marie ; George Richards, paroisse d'Ascension ; A. O. Lyon, paroisse Calcasieu ; A. D. Décaix, paroisse Iberia.

Notaires—B. Delliano, paroisse St-Martin ; J. M. Lescrve, paroisse Assomption.

CHAMBRE.—Le comité judiciaire a fait un rapport qui conclut : au rejet du bill de la Chambre réglant les "fees" des juges de paix et des constables ; au rejet du bill de la Chambre amendant l'article 2675 du code civil ; à l'adoption du bill de la Chambre prohibant la circulation de la littérature obscène ; au rejet du bill de la Chambre réglant la manière de solliciter la clémence du gouverneur, le bill étant contraire à la Constitution.

Le comité de la salubrité publique et de la quarantaine a fait un rapport favorable (avec amendements) du bill de la Chambre amendant la loi qui a trait à l'exercice de la médecine et de la chirurgie.

Il a été fait un rapport favorable sur le bill de la Chambre qui établit un Bureau météorologique en Louisiane.

—M. Gilbert a annoncé qu'il présentera un bill qui amende la loi pour empêcher la destruction du poisson, etc.

Bills présentés.

Par Mr. Newsom, un bill pourvoyant au moyen d'élire les grands jurés.

Par M. Munday, un bill amendant la section 2778 des Revised Statutes relativement aux "licences" à accorder ou à refuser pour la vente de boissons enivrantes.

Par Mr. Seay, un bill amendant la section 1148 des Revised Statutes relativement aux appels dans les causes de l'Etat.

—La résolution de Bankston demandant au Congrès de faire enlever les obstructions de la rivière Tangipahoa, a été adoptée.

Le gouverneur a demandé aux représentants les noms des victimes des inondations et aux des agents qui devront être chargés de distribuer les secours.

M. Henry B. Kelly a été élu, par les deux Chambres réunies, aux fonctions de juge de circuit de la paroisse d'Orléans.

La France au Maroc.

On lit, dans le *Journal des Débats* :

Au Maroc, nous rencontrons, nous ne dirons pas deux adversaires, mais deux rivales : l'Angleterre et l'Espagne. Maîtresse d'une des portes de la Méditerranée par Gibraltar, l'Angleterre voudrait bien tenir l'autre à Tanger ; c'est, de sa part, une tradition qui ne répond plus aux conditions nouvelles de la marine, car, avec les progrès de la vapeur, il ne suffit pas d'être installé sur les deux rives d'un détroit pour empêcher des navires filant à toute vitesse de le franchir sans danger. Mais l'Angleterre n'est pas encore arrivée à comprendre que les révolutions maritimes et commerciales qui se sont accomplies dans ce siècle doivent modifier profondément sa vieille politique ; on s'en aperçoit à la manière dont ses hommes d'Etat comprennent ses intérêts à Londres ; on s'en aperçoit plus encore à la manière dont ses agens les défendent sur tous les points du globe. A Tanger, sir J. Hay est aujourd'hui ce qu'il était il y a quarante ans, au moment où il a été investi des fonctions de consul général anglais, ce qu'était son père avant lui, ce qu'étaient tous les consuls levantins au siècle dernier. Sa seule préoccupation est de fermer le Maroc aux Européens et de n'y laisser pénétrer qu'un petit nombre de ses compatriotes qui s'empareraient peu à peu de toutes les ressources du pays. La politique de l'Espagne s'inspire de vues bien différentes ; elle n'est pas infidèle au passé ; elle devance, au contraire, l'avenir. L'Espagne sollicite volontiers la côte africaine qui fait face à l'Andalousie comme le prolongement, comme l'appendice naturel et historique de la péninsule ; elle rêve de reconstituer l'empire du Maroc et de déborder sur l'Afrique qui, jadis, a débordé sur elle avec tant de gloire et de grandeur. Elle nous garde de tourner en dérision une ambition peut-être chimérique mais assurément généreuse ! Seulement tous les hommes d'Etat espagnols savent fort bien qu'ils n'ont aujourd'hui ni les forces militaires ni les moyens financiers nécessaires à la conquête du Maroc ; résignés à attendre, ils se bornent donc à veiller avec une jalouse vigilance pour empêcher une autre puissance de s'établir à la place qu'il comptent occuper un jour.

Eh bien ! nous ne voyons réellement pas en quoi l'intérêt de la France pourrait être opposé à celui de l'Espagne. Il peut se heurter à l'intérêt mal compris de l'Angleterre, il est en parfaite harmonie avec celui de l'Espagne. Nous aussi, nous ne voyons qu'une chose, c'est que l'équilibre actuel des influences soit maintenu au Maroc et qu'un pays voisin de l'Algérie conserve la neutralité bienfaisante dont nous avons besoin pour la sécurité de nos frontières. Notre diplomatie n'a jamais poursuivi d'autre but ; elle n'en poursuit pas d'autre aujourd'hui, et, pour l'atteindre plus sûrement, elle s'est constamment proposé de substituer à la politique étroite, jalouse, mesquine, qui consistait à fermer le Maroc et à y conserver précisément la barbarie afin d'en livrer l'exploitation à un petit nombre de privilégiés, une politique plus large, fondée sur l'application des traités, et propre à ouvrir le pays aux Européens sans distinction.

Voilà donc à quoi se réduisent nos projets sur le Maroc. Ils ressemblent peu aux ambitions qu'on nous y prête. Nous voulons y maintenir les traités, soit en revendiquant les libertés qu'ils assurent à tous les Européens, soit en y défendant un de nos protégés, dont l'autorité religieuse nous est nécessaire pour la pacification de l'Algérie, contre les persécutions de ses ennemis. Nous avons résolu à la faire jusqu'ici en conservant les meilleures relations avec le souverain du pays, qui n'ignore pas que son pouvoir ne sera jamais menacé par nous, et sans blesser en rien les nations avec lesquelles nous avons au Maroc des intérêts communs. Il est vrai que nous avons soulevé des rancunes personnelles, des jalousies locales, quelques dépêches venues de bonne source ont transformées en menaces de conflits européens. C'est l'habitude en Afrique et en Orient ! Toutes ces vaines rumeurs du télégraphe, toutes ces émotions factices des journaux sont sans importance, et ne trompent que ceux qui veulent se laisser tromper.

La somme destinée aux écoles publiques de la Louisiane étant de $42,027,41, le surintendant a dû la répartir parmi les différentes paroisses d'après le nombre des enfants à instruire dans chacune d'elles.

Nous remarquons parmi les allocations : Ascension, $703 83 ; Assomption, $763 13 ; Avoyelles, $763 71 ; East Baton Rouge, $881 02 ; West Baton Rouge, $325 23 ; Ibérie, $707 93 ; Iberville, $768 05 ; Jefferson, rive droite, $337 85 ; Jefferson, rive gauche, $168 92 ; Lafayette, $861 63 ; Lafourche, $912 34 ; Natchitoches, $902 77 ; Orléans, $8,911 12 ; Plaquemines, $478 66 ; Pointe Coupée, $809 39 ; St Bernard, $172 69 ; St Charles, $287 97 ; St Jacques, $627 41 ; St Jean Baptiste, $527 41 ; St Landry, $1,924 15 ; St Martin, $800 15 ; Ste Marie, $627 37 ; St Tammany, $333 35 ; Terrebonne, $869 56 ; Vermillion, $428 18.

La révision de la Constitution en France.

Le cabinet a tenu ses engagements, dit la *République Française*. Hier 24 mai, il a déposé le projet de révision de la Constitution, assez tôt, comme il l'avait promis, pour que la question soit entièrement réglée avant le renouvellement partiel du Sénat, dont les opérations commencent au mois de décembre.

Que la révision soit nécessaire, nous avons peine à comprendre que des républicains puissent en douter. Les lois constitutionnelles de 1875 nous ont été imposées ; ce sont nos adversaires politiques qui les ont rédigées, avec l'espoir hautement avoué d'en faire sortir à bref délai la restauration de la monarchie.

Nous les avons acceptées, nous, parce que tout incorrectes et inconséquentes qu'elles nous paraissaient, elles pouvaient donnaient la République provisoire, ce qui était pourtant la République. Grâce à la sagesse du pays, elles ont fonctionné passablement, et au lieu de le mener à la royauté elles lui ont permis d'organiser peu à peu la démocratie. Il n'en reste pas moins vrai qu'elles portent toujours le cachet de leurs auteurs, ce qui rend suspectes à de très-nombreux républicains. Or, il est mauvais que les lois constitutionnelles d'un peuple lui soient suspectes.

Ne serait-ce qu'à ce point de vue, il nous semblerait avantageux, indispensable même que ces lois subissent une réforme à cette heure où la République, maîtresse de ses destinées, dispose d'une majorité considérable dans l'une et l'autre Chambre. Elles sortiront de cette réforme revêtues d'une autorité toute nouvelle. Ne fussent-elles même modifiées qu'on des détails secondaires, elles cesseraient d'être aux yeux du pays l'œuvre imposée par l'Assemblée de 1871. Librement votées à nouveau par des Chambres dont le républicanisme ne saurait être mis en question, elles auraient reçu le baptême démocratique.

Mais à côté de cette nécessité de donner aux lois constitutionnelles une autorité morale qui leur fait défaut, il est bien évident que certaines parties de l'édifice qu'elles ont érigé réclament des modifications sérieuses. Sans insister sur l'importance de mettre fin à la fiction d'une République provisoire, sans même nous arrêter à l'urgence de régler les droits financiers des deux Chambres, nous pensons que les plus conservateurs entre les républicains ne sauraient nier que le recrutement du Sénat ait été combiné de telle sorte qu'on peut à peine y découvrir une institution démocratique. Certes, nous ne prétendons pas que nos sénateurs soient de mauvais démocrates. Nous les tenons dans leur majorité en très-haute estime, et nous pensons qu'ils rendent ou qu'ils rendront constamment à la République les plus grands services.

L'expérience des treize dernières années nous a, en outre, convaincus de l'extrême utilité qu'il y a à faire exercer le pouvoir législatif par deux Chambres issues de deux modes de suffrage. Mais ces deux Chambres doivent avoir l'une et l'autre une origine démocratique. Le Sénat, avec ses soixante-quinze inamovibles élus comme les quarante immortels de l'Académie, avec ses collèges électoraux où Lyon, Marseille, Bordeaux, ont juste autant de voix que le moindre des hameaux, le Sénat ainsi constitué est tout ce que l'on veut, excepté une institution républicaine. Qu'il ait néanmoins rendu des services, voilà qui est merveilleux ; qu'il ait pu tenir tête à l'autre Chambre, même lorsqu'il avait tort, voilà qui est merveilleux. Mais il ne faut pas compter sur les miracles, et nous pourrions prévoir telle crise où le pays aurait besoin d'un Sénat jouissant d'une grande popularité et où le Sénat se verrait dépourvu de tout crédit.

Nous croyons donc à l'absolue nécessité de démocratiser le Sénat.

Que cela soit assez difficile, nous ne le nions pas. Le Sénat, précisément, parce qu'il a conscience de son origine hétérogène, redoute de se voir discuter, et, d'autre part, la Chambre serait peut-être assez disposée à le transformer plus qu'il ne voudrait et plus qu'il n'est indispensable et même utile. Je ne qui fait de la révision une affaire assez délicate. On ne la résoudra qu'à force de bonne volonté et, comme l'a si bien dit M. Jules Ferry, à force de confiance. Cette confiance existe actuellement. Les deux Chambres sont animées de l'esprit le plus conciliant, et l'une et l'autre comprennent la nécessité de soustraire le cabinet qui depuis quinze mois a manifestement relevé les affaires du pays.

Eh bien, ce cabinet engage son existence dans cette œuvre de la révision. Il prie la Chambre de s'en remettre à lui pour obtenir du Sénat les concessions sans lesquelles le Congrès ne se réunirait pas, et il se porte garant auprès du Sénat que la majorité de la Chambre, une fois au Congrès, n'exigera rien de plus que ce dont on sera convenu.

Aura-t-on confiance en lui, oui ou non ? Toute la question est là. Le pays sortira de ces débats un profondément troublé ou rassuré pour longtemps.

Pour notre part, nous ne doutons pas de la sagesse de la Chambre et du Sénat. La Chambre ne recommencera pas la faute du 26 janvier 1882, ni le Sénat celle du 9 juin 1881. Les conséquences en seraient bien plus funestes encore qu'alors ne le furent alors.

La *Revue de Marksville*, paroisse Avoyelles, Louisiane, du 7 juin :

Encore de la pluie mercredi dernier.

—Les quelques jours de beau temps qu'il a fait la semaine dernière et cette semaine, ont donné aux habitants la chance de travailler leurs récoltes, qui souffraient considérablement.

—L'eau baisse lentement à Shreveport et à Alexandrie ; les habitants de ces deux villes commencent à reprendre courage.

—Nous apprenons avec plaisir que les bayous baissent rapidement depuis quelques jours.

—M. Anatole Tassin, le ferry-man de la Jonction, nous écrit qu'il n'y a plus de terre entre le Bayou des Glaises et les côtes près de Mansura, et qu'il traverse maintenant les voyageurs de cette dernière place jusqu'à la rive droite du Bayou des Glaises sans changer de chaland.

—Mercredi dernier, vers 2 heures du matin, le son des cloches de notre village est venu troubler le sommeil paisible de ses habitants pour leur annoncer que le feu s'était déclaré dans le moulin à scie et à coton de M. S. Garrot ; chacun s'est empressé de s'y rendre, à toute course, pour essayer de sauver quelque chose, mais le feu, qui n'attend personne, envahissait déjà toute la grande bâtisse et s'accomplissait son œuvre de destruction. En moins d'une heure, il ne restait, de cette belle bâtisse que M. Garrot venait de faire réparer, qu'un amas de charbons ardents. La veille, mardi, Mr G. a scié toute la journée, et le soir, comme d'habitude, il a pris la précaution d'éteindre le feu du fourneau. Il est impossible de dire, à l'heure qu'il est, si c'est l'œuvre d'un incendiaire ou si c'est un accident. La perte est portée à plus de $1500. Le moulin n'était pas assuré.

—Pendant l'incendie du moulin de M. S. Garrot, la quantité de charbons enflammés que le vent poussait du côté de notre village rendait la situation très dangereuse ; pendant un moment, nous avons cru que nos bureaux allaient aussi prendre feu, mais, heureusement, une pluie légère tombait dans le moment et entretenait assez d'humidité sur les toits pour éteindre les charbons qui tombaient dessus.

—On sont donc les membres de l'association des Avoyelles pour l'Exposition de la Nouvelle-Orléans ? Nous n'en entendons plus parler. Le temps passe et notre paroisse n'a encore rien fait. N'entendons pas jusqu'au dernier moment si nous voulons qu'elle soit représentée d'une manière convenable.

Le *Herald* de Boston croit que M. Jay Gould n'a pas perdu moins de $25,000,000 depuis la baisse des actions.

Le *Journal du Havre* :

De toutes les questions du moment, l'envahissement de notre marché par les articles étrangers est une des plus délicates et des plus brûlantes. Le traité de Francfort a ouvert toutes grandes les portes de notre pays aux produits allemands ; mais fait assez curieux, la marchandise allemande pénètre chez nous sans oser avouer son origine.

Sauf la bière, qui étale librement les noms de Munich ou de Francfort au fronton de nos brasseries, tous les produits tudesques dissimulent soigneusement leur nationalité. Vous trouverez à Paris des maisons anglaises, autrichiennes, italiennes, russes ; vous y chercherez vainement un magasin qui s'intitule bravement "maison allemande."

Si donc les produits de Berlin ou d'Elberfeld envahissent notre marché, ce ne peut être qu'avec la complicité de certains commerçants, qui les faufilent à leurs étalages sans en indiquer l'origine, alléchés évidemment par l'appât du bénéfice plus considérable qu'ils peuvent réaliser sur des articles inférieurs.

On peut voir, en ce moment, à la devanture de certains magasins de nouveautés, de Paris — et de province — des babouches fort appétissantes à l'œil, taillées dans un cuir rouge qui joue à merveille le maroquin. Les semelles de ces chaussures élégantes sont en carton. C'est un article allemand.

Des camelots crient fréquemment aux coins des rues des articles merveilleux de bon marché : crayon-porte-plume, thermomètre, réveille-matin ou centigrade. Vous achetez, affiché par le prix ; rentré chez vous, le crayon casse, le porte-plume se refuse à fonctionner. Dans une rainure invisible, vous lisez "Müller, Berlin." C'est un article allemand.

Demandez, pour 10 centimes, le merveilleux paquet d'aiguilles, avec son étui en sapin ; le sandri étui flanqué d'une lentille, à travers laquelle vous apercevrez, à la lueur d'une lampe, le panorama de l'exposition de Nice. Vous achetez, pour 10 centimes, le merveilleux étui. Rentré chez vous, vous allumez une lampe pour découvrir le panorama minuscule. Il n'y a ni lentille, ni panorama ; les aiguilles cassent, l'étui est du simili-carton. En regardant avec soin la souscription de l'étui, vous découvrez dans un coin, cette inscription : "*Gesetzlich geschutzt.*" [Protégé par la loi] L'article vient de Berlin !

Connaissez vous la fièvre de foin (*hay-fever*) ? Elle est caractérisée par des éternuements répétés, un chatouillement douloureux du pharynx et une fatigue des yeux.

Cette indisposition sévit dès le commencement des chaleurs et ne se termine qu'après la fenaison.... quand elle n'est pas soignée. Les docteurs anglais, qui se sont inquiétés de ce mal, préconisent le vin de Champagne mousseux pour la guérir. Un verre chaque matin, avec accompagnement de biscuits.

Décédée, hier soir, à 11 heures, CATARINA ALSINA, âgée de 4 mois et 20 jours, fille de John Alsina et de Maria Barba. Les amis de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, mercredi, 11 juin, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de la résidence du père, rue Vieille Levée, No 257, entre St Philippe et Ursulines.

PAR suite de la révocation de nos crédits à l'étranger par la mort de notre chef, M. ANTOINE CARRIÈRE, nous sommes forcés de suspendre [illegible] A. CARRIÈRE & SONS.

11 juin 1884 11juin—3f

Rien ne réussit mieux que le succès ; et une preuve irrécusable de succès est la grande affluence d'acheteurs tous les jours au magasin de

DANZIGER,

Prix redits en étoffes de blanc.

35 caisses (assorties) linons de l'Inde et linons Victoria pour lesquels nous ne demandons que 8, 10, 12½ cents, valant 15, 20, 25 cents.

1 caisse piqué blanc à 4½, 5, 7, 10, 12 cents, valant 8, 10, 12½, 15, 20 cents.

8 caisses nansous à carreaux aussi à 8, 10, 12½ cents, valant 17½, 25 et 30 cents.

Bleu-mégale nos MULLS de l'Inde (très bon marché) à seulement 15, 20 cents la yarde, valant 35, 40 cents.

Dotted swiss à 20, 25, 30 cents, valant 30, 40 cents la yarde.

Grand assortiment de linons percés à 15 cents et au-dessus.

Aussi, quelques

Nansous à carreaux à $1 50 la pièce, 20 yardes valant $2 50.

Nansous à carreaux à $1 à la pièce, 20 yardes valant $3.

Nansous à carreaux, $2 50 la pièce, 20 yards valant $3 50.

Linons Persés, $2 50 la pièce, 20 yardes valant $5.

Sur le steamer "Inventor."

25 caisses de Bonneterie.

5 caisses BALBRIGGANS pour dames, de $2 50 à $7 la douzaine. Nous voudrions que ces articles fussent examinés, et pour cela nous les avons placés dans notre montre.

5 caisses (assorties) BAS pour dames, rayés et simples en couleurs unies (silk checked) à 25 cents la paire.

1 caisse BAS de deuil pour dames, noirs et blancs rayés, à 40 cents, valant 75 cents.

1 caisse (assorties) BAS de demoiselles rayés, fantaisie et couleurs unies, à 25, 30, 35, 40 et 50 cents.

3 caisses Bas de deuil pour demoiselles, blancs et noirs, à raies, à 20 cts valant 40 cts.

1 caisse Bas de demoiselles, en fil de Lisle, à 50 cts, valant pleinement 75 cts et $1.

1 caisse Bas pour garçons, à raies et couleurs unies, 1½ bas, à 25 cts la paire.

3 caisses Bas anglais pour hommes, 1½ bas, à $2,50 la douzaine.

8 caisses Balbriggans pour hommes, marrons, à $3,50, $4, $4,50 et $5.

10 douzaines Parasols satin couleur à $1, $1,25, $1,75.

6 douzaines Parasols satin couleur brodés, à $3, $4, $5.

15 douzaines Parasols garnis de noir, à $1,75 $2 et $3.

8 douzaines Parasols garnis de noir, à $2 50, $3, $4.

Seulement un petit lot de Robes Gingham à $5 valant $8 et $10.

Aussi un assortiment de Linons noirs, tout toile, à 10 cts, valant 25 et 30 cts.

Courtepointes. Courtepointes.

200 (job lots) 11/4 Alsacy Comb Courtepointes à 65 cts.

278 (job lots) 11/4 Courtepointes crochet, $1, 50 valant $2.

197 (job lots) 11/4 Courtepointes Marseille $1 25 valant $2 50.

—ENSUITE—

Hauts de peaux mousquetaires à 6 boutons, ancien prix $1, maintenant 60 cts la paire.

Gants de fil de Lisle de 25 cts la paire à $1 la paire.

Gants de soie et Mitaines de 50 cts à $2 50 la paire.

Nous vient dicton "Plus on est, mieux cela vaut", c'est donc l'attrait marchandises à bon marché, le temps—toujours l'endroit.

DANZIGER,

131 rue du Canal.

9juin—

JOBS

—CHEZ—

H. L. NORES.

905 RUE DU CANAL,

Entre Bourgogne et Bienville.

Dentelles bon marché, Blondes à Jour pour